

Envoi par courrier et par courriel

Québec, le 28 septembre 2016

Madame Évelyne Vouligny
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
1355, rue Johnson Ouest, bureau 3300
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7

Objet : Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif

Madame Vouligny,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue du 29 août au 1^{er} septembre sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

1. Quelles sont la politique et les règles en matière de mesures compensatoires de pertes agricoles ? Comment se décide la teneur des mesures ? Qui s'assure de la mise en œuvre des conditions ?
2. Qu'est-ce qui motive le recours à la procédure d'avis plutôt que celui à une décision. Quelles sont ses implications, et comment se distinguent les deux processus dans le cadre du cheminement d'un projet qui implique l'utilisation de zones agricoles à des fins non agricoles.

Aussi, afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 30 septembre prochain.

Il est également possible que d'autres demandes ou questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Madame Vouligny, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Caroline Cloutier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission